

PLATEFORME RENFORT RH CRISE

FOIRE AUX QUESTIONS – LE GUIDE DU VOLONTAIRE

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a développé la Plateforme **Renfort RH Crise** afin de faciliter la mise en relation entre les établissements ayant des besoins de renforts en ressources humaines face à la crise COVID19 et les professionnels souhaitant se mobiliser. La présente foire aux questions vise à répondre aux interrogations relatives à cette mobilisation.

- **A qui cette plateforme s'adresse-t-elle ?**

Cette plateforme s'adresse aux professionnels disponibles et volontaires pour travailler en renfort face à la COVID-19, ainsi qu'aux structures sanitaires et/ou médico-sociales ayant des besoins en renforts liés à la crise sanitaire. Elle concerne les professions soignantes mais également les professions susceptibles d'apporter un appui logistique aux établissements (cuisiniers, agents d'entretien, etc.).

- **Je suis un professionnel et je souhaite m'inscrire, comment puis-je faire ?**

- 1) Rendez-vous sur <https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr/> et sélectionnez la rubrique « Je suis un professionnel disponible pour venir travailler en renfort », puis remplissez le formulaire suivant en joignant votre diplôme et une pièce d'identité. Un compte utilisateur est ainsi créé et vous pourrez ainsi modifier les informations renseignées. Un [guide d'utilisation](#) détaillé est disponible sur la Plateforme Renfort RH Crise.

Recensement des professionnels de santé et agents hospitaliers volontaires pour renforcer les structures sanitaires ou médico-sociales

 [Téléchargez le guide d'utilisation](#)

Nom *		Profession *	
Prénom *		Type d'identifiant *	☐ RPPS ☐ ADELI ☐ Aucun
Courriel *		Identifiant *	
Téléphone *		Type d'activité *	
Région *		Employeur	

Attention : La pratique d'une profession réglementée sans diplôme ou avec un diplôme falsifié expose le volontaire à des poursuites judiciaires.

2) A la suite de votre inscription, vous serez susceptible d'être contacté par des établissements ayant une mission à vous proposer. Disposer d'un profil complet permet de fluidifier l'échange avec les établissements demandeurs. L'Agence Régionale de Santé (ARS) ou le Centre de Crise Sanitaire (CCS) du Ministère des Solidarités et de la Santé peuvent aussi vous contacter suite à votre inscription afin de vous mettre en relation avec une structure dont la demande de renforts a été déterminée comme prioritaire.

- **Je dispose d'un diplôme étranger, comment puis-je faire pour me mobiliser ?**

Seules les personnes ayant un diplôme français, celles ayant une équivalence de diplôme ou encore celles disposant d'une autorisation d'exercer en France peuvent être mobilisées.

Si votre situation ne correspond à aucun des cas mentionnés ci-dessus, mais que vous avez un permis de travail valide, vous pouvez vous mobiliser sur des postes ne nécessitant pas de diplôme, par exemple agent des services hospitaliers, agents d'entretien, cuisiniers, etc.

- **Je recherche un contrat long, la plateforme est-elle l'outil adapté pour trouver un emploi ?**

La Plateforme Renfort RH vise à apporter une réponse ponctuelle face à l'évolution rapide de la crise sanitaire : elle n'est donc pas l'outil adapté pour trouver un emploi à long terme. La plateforme de Pôle Emploi vous permettra de trouver des missions plus adaptées à ce type de recherche. Vous pouvez y accéder via le lien suivant : <https://candidat.pole-emploi.fr/inscription/preambule>

- **Je souhaite me mobiliser mais ne suis disponible que sur une courte période, est-ce un problème ?**

Il n'y a pas de durée de mobilisation minimale sur la plateforme, il est donc possible de venir en renfort sur des durées courtes, par exemple sur une seule journée ou encore un weekend. Si un établissement vous contacte, il ne faut pas hésiter à rappeler vos disponibilités.

- **Je souhaite participer à la vaccination, la plateforme est-elle adaptée ?**

Oui, la plateforme vous permet d'indiquer votre souhait de venir en soutien à la vaccination auprès des établissements et des centres de vaccination. Pour indiquer votre disponibilité pour ce type de mission, vous disposez du bouton « Aide à la vaccination ».

Les professionnels éligibles à la vaccination dont la profession n'est pas disponible dans le menu déroulant « Profession » peuvent s'inscrire sous le statut de « Profession éligible pour vacciner ».

Cependant, dans le contexte actuel de forte tension dans les services de soins critiques et de réanimation, il est conseillé aux professionnels habilités de se rendre disponible pour ces services.

- **Comment dois-je remplir mon échelle de mobilisation (locale / départementale / nationale) ?**

Trois échelles de mobilisation existent, choisissez celle qui correspond le mieux à vos disponibilités. Cochez « je souhaite être mobilisé localement » si vous êtes seulement disponible pour des missions dans votre ville ou ses alentours.

Cochez « je souhaite être mobilisé au niveau départemental » si vous êtes disponible non seulement pour des missions très proches de chez vous mais aussi pour des missions au sein de votre département.

Cochez « J'accepte d'être mobilisé au niveau national » si vous êtes prêts à vous déplacer sur le territoire national. Dans ce cas, le transport et le logement feront l'objet d'une prise en charge (voir ci-dessous).

Dans la case « message » vous pouvez préciser votre disponibilité géographique, par exemple en indiquant le temps de trajet quotidien que vous seriez prêt à faire ou encore si vous êtes volontaire pour appuyer un établissement d'une autre région.

- **Je suis mobilisé dans un établissement loin de chez moi, comment s'organise la logistique (transport, hébergement...) ?**

Que ce soit dans le cadre d'une mise à disposition (voir ci-dessous) ou d'un contrat court, c'est à l'établissement pour lequel vous venez en renfort de vous indiquer les modalités possibles de prise en charge logistique de votre mission, notamment la prise en charge des frais de transport, de l'hébergement et de la restauration. S'agissant de l'hébergement, l'établissement pourra par exemple proposer une utilisation des chambres de garde ou des maisons hospitalières des établissements de santé, des hôtels à prix faible pour les soignants, la mise à disposition d'un logement par la mairie ou toute autre solution.

Pour les missions extrarégionales, les frais de transport et d'hébergement devront être pris en charge par l'établissement.

Les modalités possibles de la prise en charge du transport et de l'hébergement doivent vous être communiquées lors de la prise de contact. Vous pouvez interroger les établissements à ce sujet.

- **Cette plateforme est-elle liée à la Réserve sanitaire ?**

La Réserve sanitaire et la Plateforme Renfort RH Crise sont deux dispositifs différents. La Réserve sanitaire, gérée par Santé publique France, est un dispositif permanent avec des réservistes régulièrement mobilisables. Elle apporte un appui régulier aux établissements de santé et médico-sociaux, lors des différentes situations sanitaires exceptionnelles nécessitant sa mobilisation. À l'inverse, la Plateforme Renfort RH Crise est amenée à être utilisée ponctuellement, uniquement lors de crises majeures comme la crise Covid19 ; elle vient compléter l'offre de renforts de la Réserve sanitaire.

- **Je suis inscrit à la Réserve sanitaire, puis-je m'inscrire sur la plateforme Renfort RH Crise ?**

Il est possible d'être inscrit dans les deux dispositifs, ceux-ci étant complémentaires et pouvant donner lieu à des missions différentes en fonction de vos disponibilités.

- **Je suis encore étudiant, comment dois-je remplir mon formulaire d'inscription?**

Sur le formulaire, il vous faudra choisir la profession que vous étudiez. Le statut étudiant sera à remplir dans le type d'activité. Par exemple, un élève médecin anesthésiste-réanimateur interne se référencera de la façon suivant : profession = médecin, spécialité = anesthésie-réanimation, statut = étudiant.

Attention : pour les élèves ayant un statut de « faisant fonction d'aide-soignant », notamment les élèves infirmiers, il faudra se référencer dans la profession « faisant fonction d'aide-soignant ».

- **Je suis en stage et je souhaite me mobiliser, est-ce possible ?**

Il est possible de vous mobiliser pour une mission au cours d'un stage, avec l'accord de votre responsable de formation. La réalisation d'une mission de renfort ne doit en effet pas compromettre la validation de votre stage.

- **Je suis actuellement en emploi, quelles sont les démarches administratives à suivre ?**

Si vous occupez déjà un poste, votre mobilisation se fera dans le cadre d'une mise à disposition entre la structure qui va vous accueillir et votre employeur, avec accord de celui-ci. Ce dernier continuera de vous verser votre salaire et sera remboursé par la structure bénéficiant de votre renfort.

- **Je suis actuellement sans emploi, quelles sont les démarches administratives à suivre ?**

Si vous êtes sans emploi, votre mission de renfort sera réalisée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Les modalités de ce dernier seront à discuter avec la structure d'accueil lors de la prise de contact.

- **Je souhaite changer mes informations sur la plateforme comment puis-je faire ?**

Pour mettre à jour vos informations, par exemple vos dates de disponibilité, il vous suffit de vous connecter à votre compte à l'aide de vos identifiants et d'accéder au formulaire.

- **Je ne souhaite plus être contacté pour des missions de renfort, comment puis-je faire ?**

Il vous suffit de vous connecter à votre compte et de cocher le statut « indisponible » sur votre profil. Cela entraînera votre retrait des listes de professionnels de santé visibles par les établissements.